



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences  
et de l'environnement

# Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité

## Master of Arts (MA) in Foundations and Practices of Sustainability

---

| Faculté des géosciences et de l'environnement  
| Université de Lausanne

# Plan d'études

Entrée en vigueur | 17 septembre 2024



Faculté des géosciences et de l'environnement [www.unil.ch/gse](http://www.unil.ch/gse)

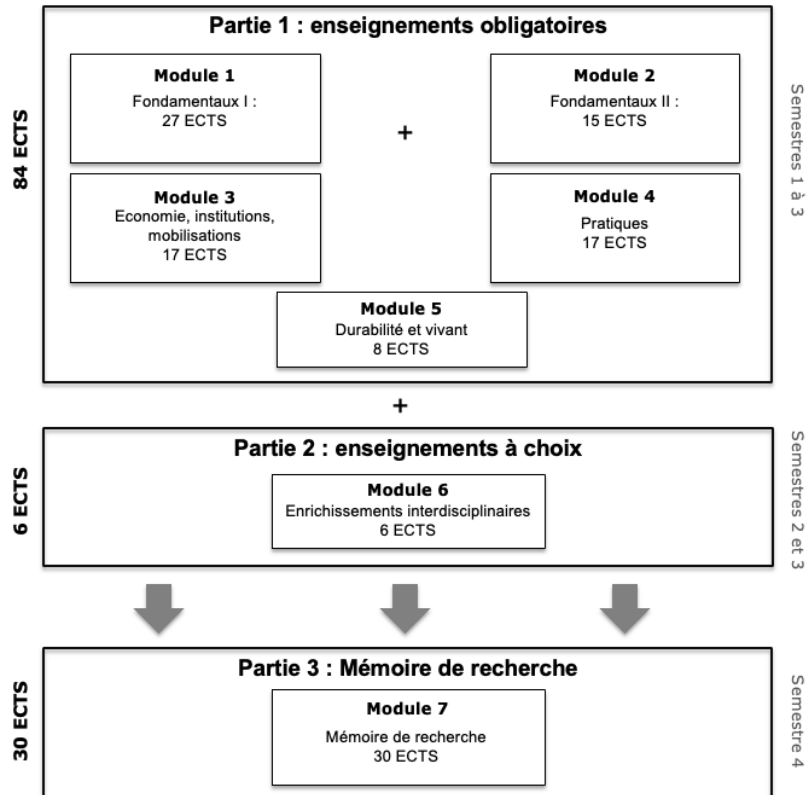
## Plan d'études

# Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité (MFPD) Master of Arts (MA) in Foundations and Practices in Sustainability

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre générique, tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins.

**Cursus à temps partiel:** Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique. Dans le plan d'études, la colonne « temps partiel » indique à quel semestre il est recommandé de suivre chaque cours.

La *Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité/ Master of Arts (MA) in Foundations and Practices of Sustainability* [ci-après MFPD] est organisée par - et sous la responsabilité de - la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne. De niveau 2<sup>ème</sup> cycle, ce programme de formation de 120 crédits ECTS a une durée prévue de 4 semestres après le Baccalauréat universitaire. Il est donné essentiellement en français.



Le présent plan d'études règle les dispositions suivantes :

- a) la liste des enseignements obligatoires et le nombre de crédits ECTS auxquels ils donnent droit,
- b) les différentes modalités d'enseignement et d'évaluation des enseignements obligatoires.

La Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité s'articule ainsi en trois parties :

**1<sup>ère</sup> partie : Des enseignements obligatoires** (modules 1 à 5) pour un total de 84 crédits ECTS ;

**2<sup>ème</sup> partie : Des enseignements à choix** (module 6) pour un total de 6 crédits ECTS durant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semestres ;

**3<sup>ème</sup> partie: Un mémoire de recherche** (module 7) pour un total de 30 crédits ECTS pendant le 4<sup>ème</sup> semestre.

### Légende du tableau des enseignements

1. **Enseignants** : N.N. = enseignant à désigner
2. **Type d'enseignement** : C = cours ex cathedra, E = exercices, T = terrain, TP = travaux pratiques, S = séminaires
3. **Heures** : les heures réelles totales correspondant à la durée des enseignements; j b = enseignement donné en jour-bloc ; d j b = demi-journée-bloc
4. **Crédits ECTS** : un crédit ECTS équivaut à 25-30h de travail effectif
5. **Evaluation** : chaque enseignement est évalué au moyen d'un examen écrit ou oral ou d'une validation (contrôle continu, pratique, etc.). Les examens sont organisés pendant les sessions d'examens, les validations se déroulent pendant le semestre.

\* \* \*

## Partie 1 : Enseignements obligatoires

### Module 1 : Fondamentaux I

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Acquisition des bases	C. Arnspurger (coord.)	•	•		14S		Validation sans note	4	S1
Idées et politiques de la nature	J. Chamel	•	•			28C	Contrôle continu	3	S2
Éléments d'histoire environnementale	F. Locher (coord.) G. Quenet	•	•		4j b C		Pratique	3	S5
Genre et spiritualité dans l'engagement écologique	I. Becci Terrier A. Grandjean, FTSR	•	•		28C		Écrite	3	S3
Droit, société et environnement	A. Papaux, Faculté de droit	•	•			28C	Orale	3	S4
Éthique environnementale : introduction et cas pratiques	G. Hess	•	•		34C		Orale	3	S1

Éthique environnementale : approfondissement thématique	G. Hess	•	•		38S	Contrôle continu	5	S4
Durabilité et enjeux anthropologiques	C. Arnsperger	•	•		28CS	Pratique	3	S1
<b>Total des crédits exigés pour ce module *</b> (Évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)							<b>27</b>	

\*Le module 1 est réussi si la moyenne des notes pondérées par les crédits ECTS des évaluations notées est supérieure ou égale à 4.0 et si au moins 80% du total des crédits du module correspondent à des notes de 4.0 au moins et à des validations « acquis »

## Module 2 : Fondamentaux II

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Key issues in climate science (cours donné en anglais)	D. Domeisen	•	•			2 jbc	Pratique	3	S2
Les risques vus par les sciences sociales	H. Rayner, SSP	•	•			28C 14S	Contrôle continu	3	S2
Atelier de mémoires	T. Gmuer, resp. SSP	•	•		28C		Pratique	3	S5
Politique environnementale internationale	Y. Ariffin, SSP	•		•	56C		Contrôle continu	6	S7
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b> (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)							<b>15</b>		

## Module 3 : Économie, institutions, mobilisations

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Économie écologique et transition	V. Boisvert	•	•		42C		Contrôle continu et Orale	6	S3
Approche critique des techniques	B. Guillaume	•	•			3jbc	Pratique	2	S2
Économie politique des limites planétaires	J. Steinberger Ch. Arnsperger S. Nick	•	•			28C	Orale	3	S2
Gouvernance des transformations énergétiques	S. Yilmaz	•	•			14C 14S	Orale	3	S4
<b>Cours optionnels (choisir un des deux enseignements)</b>									
Monnaie, finance et transition	C. Arnsperger			•	28CS		Pratique	3	S3
Systèmes alimentaires durables	D. Barjolle			•	22CS 8T		Pratique	3	S3
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b> (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)							<b>17</b>		

## Module 4 : Pratiques

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Expériences et acteurs-ices de la durabilité : témoignages, conférences avec des professionnels	S. Swaton	●	●		28S		Pratique	3	S5
Les grandes questions du droit de l'environnement	NN, Faculté de droit	●	●		xxC		A définir	2	S5
Transitions, cultures et expérimentations	S. Swaton	●	●			28C	Écrite	3	S2
Outils et pratiques pour la durabilité : gestion de projet ; management alternatif ; entrepreneuriat durable ; psychologie de l'environnement et influence sociale ( <i>cet enseignement se déroule sur trois semestres (SA et SP 1<sup>re</sup> année ; SA 2<sup>ème</sup> année)</i> )	S. Swaton (coord.)	●	●	●	42C 22S	28C	Contrôle continu	9	S3, S4 (et S5)
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b> (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								<b>17</b>	

## Module 5 : Durabilité et vivant

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Biodiversité	D. Couvet	●	●		3jbC		Pratique	3	S1
Agroforesterie et permaculture	G. Morard	●	●		40C 12TP		Pratique	5	S3
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b> (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								<b>8</b>	

## Partie 2 : Enseignements à choix

### Module 6 : Enrichissements interdisciplinaires

Les étudiants complètent leur cursus académique avec des enseignements complémentaires proposés par la Faculté des géosciences et de l'environnement ou d'autres facultés ou d'autres universités en accord avec le coordinateur du Master. L'étudiant doit obtenir au moins 6 crédits ECTS.

Chaque évaluation doit être réussie indépendamment; il n'y a pas de compensation possible. En cas de double échec à une évaluation, l'étudiant peut choisir un autre enseignement dont il doit réussir l'évaluation. Cette possibilité lui est offerte deux fois au maximum sous réserve de la durée des études (art. 8 du règlement d'études).

Des cours de niveau Bachelor peuvent être proposés pour un maximum de 3 crédits ECTS (cours des deux dernières années de Bachelor). Des cours de langue peuvent uniquement être validés s'il y a un lien direct avec le mémoire.

Pour les étudiants à temps partiel, il est recommandé de suivre les 6 crédits ECTS requis pendant les 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> semestres.

### Partie 3 : Mémoire de recherche

#### Module 7 : Mémoire de recherche

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Mémoire de recherche		•	•	•	•			30	S6, S7 et S8
<b>Total des crédits exigés pour ce module</b>								<b>30</b>	

Le quatrième semestre est consacré à la réalisation d'un travail de recherche personnel sous la forme d'un mémoire de recherche.

La réalisation du mémoire est supervisée par un directeur de mémoire choisi par l'étudiant avec l'accord du Comité scientifique du MFPD.

Le travail de mémoire de recherche est à rendre en principe à la fin du 4<sup>ème</sup> semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la soutenance sont précisées dans une directive validée par le comité scientifique du Master.

Approuvé par le Conseil de Faculté dans sa séance du 11 avril 2024.

## Addenda

### INFORMATION IMPORTANTE

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Réserve adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2022